

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 550 rendant exécutoire la délibération n° 153 bis / 6e L du 9 février 1965 portant virements de crédits au budget local, exercice 1964..

n° 550

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1965

Date de publication
9 avril 1965

Date du numéro
1 mai 1965

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 153 bis/6e L du 9 février 1965 de l'Assemblée Territoriale portant autorisation de virements de crédits au budget local, exercice 1964.